

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2019 Numéro de production 00140
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleiter (Directeur Général),
certifie par la présente, que le véhicule :
0.1. Marque : GOUPIL
0.2. Type : GWM
Variante : NC5
Version : SWAP
0.2.1. Nom commercial : G4
0.2.3. Identifiants :
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation:
IP-GW_PB9800_IAB-VRW-1
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCI: --
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMs: --
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route: --
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant): --
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique: --
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation: --
0.4. Catégorie de véhicule : N1
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :
POLARIS WORK & TRANSPORTATION
GOUPIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :
Collé sous le siège passager
Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis :
Dans le passage de roue avant droit
0.10 Numéro d'identification du véhicule : VRWGWMMZZK0K006a2
est conforme à tous égards au type décrit dans
la réception e9'K507/46'6438'04
délivrée le 09/07/2019
et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite
et qui utilisent les unités métriques
pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le jeudi 20 février 2020





1. Nombre d'essieux et de roues : 2/4
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : --
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):
1, arrière, sans
4. Empattement : 2022 mm
4.1. Écartement des essieux : 1-2 : -- mm
5. Longueur : 3644 - 3688 mm
6. Largeur : 1298 - 1350 mm
7. Hauteur : 1893 - 2193 mm
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable): -- mm
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage : -- mm
11. Longueur de la zone de chargement: 1597 - 2170 mm
13. Masse en ordre de marche: 1076 kg
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:
1, 594 kg
2, 482 kg
13.2. Masse réelle du véhicule:
1, 1170 kg
16. Masses maximales techniquement admissibles
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible: 2100 kg
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:
1, 1100 kg
2, 1200 kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: 3500 kg
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:
18.1. Remorque à limon d'attelage: 1400 kg
18.2. Semi-remorque: -- kg
18.3. Remorque à essieu central : 1400 kg
18.4. Remorque non freinée : 538 kg
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 100 kg
20. Constructeur du moteur : SCHABMÜLLER GmbH
21. Code du moteur inscrit sur le moteur: TSA200-120-250
23. Principe de fonctionnement:
23.1. Véhicule (électrique) hybride: oui
24. Nombre et disposition des cylindres: non
25. Capacité du moteur: -- cm3
26. Carburant: --
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable
26.2. (Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B
27. Puissance maximale
27.1. Puissance nette maximale : --kW
(moteur à combustion interne) à --tr/min
27.2. Puissance horaire maximale: 6,8 kW (moteur électrique)
27.3. Puissance nette maximale: 16,5 kW (moteur électrique)
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes: 10 kW
(moteur électrique)
28. Boîte de vitesses (type): --
29. Vitesse maximale: 45 km/h
30. Voie des essieux:
1. 1045 mm
2. 1045 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues :
Pneumatiques :
155R13 91N CLC / 155R13 90Q CLC / 155R13 90Q 3PM5F CLE
Jante : 4,1/3 ET 10
Pneumatique utilisé pour la détermination des émissions de CO₂:
155R13 90Q 3PM5F CL E
36. Connexions pour le freinage de la remorque: --
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: -- bar
38. Code de la carrosserie : BA07
40. Couleur du véhicule : Blanc
41. Nombre et configuration des portes : 2, à l'avant
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2
44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant : ES-55P-01,6129
45.1. Valeurs caractéristiques : D: 8,24 kN / V: - / S: 100 kg / U: --
46. Niveau sonore
A) Arrêt: -- dB (A) à un régime de: -- tr/min-1
En marche: 63,7 dB (A) AX
47. Niveau des émissions d'échappement :
47.1. Paramètres pour les essais d'émissions de Vind 1451 kg
47.1.1. Masse d'essai : 2,9606 m²
47.1.2. Surface frontale :
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm²): --
47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route
47.1.3.0. f₀: 203,1792 N
47.1.3.1. f₁: 0 N/(km/h)
47.1.3.2. f₂: 0,054393 N/(km/h)²
47.2. Cycle de conduite 3
47.2.1. Classe de conduite: 3a and 3b
47.2.2. Facteur de réajustement de la vitesse (f_{ds}) oui
47.2.3. Vitesse limitée: --
48. Émissions de gaz d'échappement :
Numéro du règlement de base et du dernier règlement 715/2007 *2018/1832AX
1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC
CO: -- HC: -- NOx: -- HC + NOx: -- Particules: --
Opacité de la fumée (ELR): --
1.2. Procédure d'essai: Type I
CO: -- HC: -- HCNM: -- NOx: -- HTC + NOx: -- NH3: --
Particules (masse): -- Particules (nombre) --
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)
CO: -- NOx: -- HCNM: -- HCT: -- CH4: -- Particules: --
2.2. Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)
CO: -- NOx: -- HCNM: -- HCT: -- CH4: -- NH3: --
Particules (masse): -- Particules (nombre): --
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : --
49. Émissions de CO₂/consommation de carburant / consommation d'énergie électrique(m): -- (m-1)

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs
Émissions de CO₂ Consommation de carburant
Conditions urbaines: ... g/km -- l/100 km
Conditions extra-urbaines: ... g/km -- l/100 km
Pondéré, conditions mixtes ... g/km -- l/100 km

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes] 303 Wh/km
Autonomie en mode électrique 63 km
3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s): non
3.1. Code général de la ou des éco-innovations : --
3.2. Total des réductions d'émissions de CO₂ obtenues grâce à la ou aux éco-innovations : --
4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151
Valeurs WLTP Émissions de CO₂ Consommation de carburant
Phase basse : -- g/km -- l/100 km
Phase haute : -- g/km -- l/100 km
Phase extra-haute : -- g/km -- l/100 km
Combinaison : -- g/km -- l/100 km
Pondérées, combinées : -- g/km -- l/100 km
5. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)
5.1. Véhicules électriques purs
Consommation d'énergie électrique 171 Wh/km
Autonomie en mode électrique 73 km
Autonomie en mode électrique en ville 48 km
5.2. Véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (ECAC weighted) -- Wh/km
Autonomie en mode électrique (EAER) -- km
Autonomie en mode électrique en ville (EAER city) -- km
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses : non
51. Véhicules à usage spécial : non
52. Remarques : --

Spécifications régionales :
France
N10GPLCT003F996